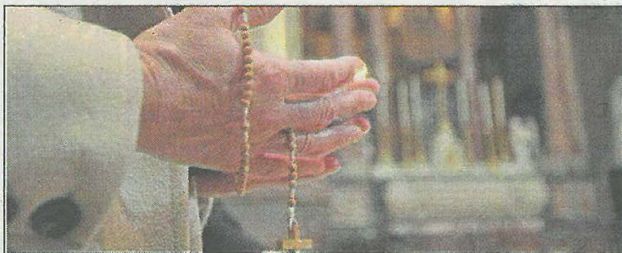


Nice : un prêtre, soupçonné de pédophilie, en prison

Un prêtre a été mis en examen et placé en détention provisoire jeudi soir à Nice pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans, a annoncé hier Europe 1.

La plainte d'un homme de 41 ans contre ce curé niçois, qu'il accuse d'attouchements lors d'un camp de vacances dans les années 1990, avait entraîné l'ouverture d'une information judiciaire. La sûreté départementale a recueilli plusieurs témoignages, évoquant d'autres faits à caractère sexuel, visant le même prêtre.



Dénoncé en 1990, le prêtre aurait poursuivi ses agissements sexuels jusqu'à l'an dernier. (Photo AFP)

Toujours selon Europe 1, l'enquête a montré que cet aumônier de plusieurs écoles privées de Nice depuis 35 ans aurait poursuivi ses agissements jusqu'à sa suspension l'an dernier. Jusqu'à présent l'accusé n'a pas reconnu les faits.

M^{gr} André Marceau a réagi hier dans un communiqué. L'évêque de Nice rappelle qu'il avait « *suspendu ce prêtre de tout ministère auprès de mineurs (catéchèse, aumônerie, activités diverses) [...] dès le 1^{er} septembre 2017* », date à laquelle

une plainte avait été déposée. Lors de l'ouverture d'une information judiciaire en mai, M^{gr} Marceau avait « *rendu le jour même un décret le suspendant de ses fonctions de curé* ».

Avec la mise en examen et le placement en détention provisoire, « *les décisions canoniques prises précédemment sont évidemment maintenues* », ajoute l'évêque. Et d'ajouter : « *Notre Église demeure atteinte et meurtrie par la gravité de cette affaire. Au-delà de la dimension judiciaire, je renouvelle aux personnes blessées par ces faits ma profonde compassion.* »